



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°10-04

L'an deux mille dix,
Le 5 février à Chalons en Champagne

Date de convocation	11 janvier 2010
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	72 dont 36 titulaires
+ Présents	23
+ Vote par procuration	1

Étaient présents :

Mmes Joëlle BARAT, Arlette CHARBONNIER et Morgane PITEL, MM Jacques JEANTEUR, Daniel BEGUIN, François BUSSIÈRE, Daniel COURTAUX, Robert COURTY, Sylvain DALLA-ROSA, André DEGUIS, Olivier GUCKERT, Guy JOSEPH, Daniel LAURENT, Jean LIPP, Jean PANCHER, Pierre PANDINI, Claude PHILIPPE (qui a reçu un pouvoir de M. Jean Pierre Florentin), Bruno PILARD, Michel PORCELLI, Daniel ROUVENACH, Alain ROY, Daniel TOURNAY, Jacky NICOLAS

Objet de la délibération :

Reprise des résultats de l'exercice 2009

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de procéder à la reprise des résultats de l'exercice budgétaire 2009 au budget primitif pour l'exercice 2010 de la manière suivante :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent reporté au compte 002 pour 135 197,98 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement présente un excédent reporté au compte 001 pour 172 381,06 €

Le Président,

Jacques JEANTEUR